



# Info'site

- ZPS Bassigny partie Lorraine  
- ZSC Gîtes à Chiroptères de la Vôge

L'animation d'un site Natura 2000 ne se résume pas à la seule mise en œuvre du Document d'Objectifs de manière administrative. Il s'agit également de mettre en place des actions pédagogiques auprès du grand public et des scolaires (comme ce bulletin), mouvoir et participer à des suivis scientifiques.

Sites Natura 2000

FR4112011 et

FR4102002



Fonds Européen de Développement Régional



Sur les deux sites Natura 2000, des actions scientifiques et pédagogiques sont menées afin de valoriser les sites d'intérêt écologique et biologique pour leurs habitats et leurs habitants. Les actions en faveur des oiseaux sont plus faciles à mettre en place et ne procurent pas ou peu de dérangement pour la faune. Les actions en faveur des chauves-souris sont plus délicates, en effet se sont des espèces protégées, de ce fait il est plus compliqué de faire découvrir ces mammifères au grand public mise à part par la sensibilisation. Il est par exemple impossible de faire visiter les gîtes au public.

### La Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Du Bassigny partie Lorraine est un périmètre de protection qui vise à préserver les espèces d'oiseaux et les habitats d'intérêt communautaire. Ci-après des exemples d'action qui sont menées sur ce site Natura 2000.

### Les sorties ornithologiques

Ce sont des ballades naturaliste guidée par un ornithologue professionnel qui fait découvrir au fil du parcours des espèces d'oiseaux dont il a pu entendre et/ou observer. Les observations sont facilitées par le prêt de jumelles quand les participants n'en disposent pas, l'ornithologue met également à disposition une longue vue pour l'observation statique des oiseaux. Chaque année, c'est un total de 8 sorties d'écoute et d'observation des oiseaux qui sont organisées. Celles-ci se divisent en deux périodes, 4 au printemps et 4 en automne. Pour chaque période la moitié des sorties sont organisées en faveur du grand public et l'autre moitié pour le public scolaire. Si vous souhaitez assister à ces sorties d'écoute et d'observation des oiseaux, il vous sera possible de consulter les prochaines dates sur le site de la communauté de communes

Les Vosges Côté Sud Ouest ou de contacter l'animateur du site (coordonnées en dernière page).



Sortie ornithologique du 11/07/2020 à Isches.

### L'action forêt

Environ 40% de la superficie du site est boisée. Les forêts y sont gérées de manière de plus en plus intensive et les connaissances ornithologiques n'ont pas été mises à jour depuis fort longtemps. Il est essentiel de mieux maîtriser la biodiversité des forêts pour la prendre en compte dans sa gestion au quotidien.

Les forêts communales ou privées ont été ciblées, car ce sont celles où des actions de gestion sont le plus facilement déclinables, à l'échelle communale ou individuelle. Un des objectifs est aussi de faciliter à l'avenir le pilotage et l'arbitrage des futurs contrats forestiers, en créant du lien avec la situation concrète des espèces (et donc des habitats).

Cette action de terrain a donc été conçue comme une campagne triennale de collecte de données nouvelles concernant la nidification des espèces patrimoniales, qui se conclura en 2021 par la rédaction d'un rapport. La zone d'étude comprend les 2/3 nord du périmètre Natura 2000. Les recensements sont organisés dans la période couvrant la nidification des toutes les espèces patrimoniales,

### Le mot du Président de Comité de Pilotage Natura 2000

Ce nouveau numéro marque la volonté de continuer à faire vivre les deux sites Natura 2000 et de présenter les actions établies jusqu'alors. L'animation des sites Natura 2000 et notamment la mise en œuvre du Document d'Objectifs est possible grâce à la convention d'animation qui court de 2019 à 2021. Nous continuons chaque année le suivi scientifique des sur les différents sites.

Ceux-ci sont très importants pour évaluer l'état de conservation des espèces et des habitats. Cela permet de mettre en évidence l'impact des activités de l'Homme vis-à-vis de la Faune et leurs habitats. Ces menaces sont pourtant en bonne voie de se réduire et c'est ce que nous espérons comme vœux pour l'année 2021, une prise de conscience de chaque acteurs du paysage.



Chouette effraie (*Tyto alba*)

c'est-à-dire de mars à août. Le protocole de prospection consiste à effectuer des parcours pédestres au sein des forêts, en notant tous les contacts auditifs et visuels. Ensuite, après les diverses sessions de terrain, toutes les données sont intégrées et analysées pour identifier finalement les différents territoires des espèces nicheuses détectées. Étant donnée la très grande superficie du site, un planning sur 3 années a été conçu pour couvrir une bonne partie des bois communaux et privés.

### L'action huppe fasciée

Sur le périmètre de protection cet oiseau migrateur est omniprésent car il apprécie particulièrement les paysages en prés-verger pâturés pour son alimentation et les vieux arbres pour les cavités qu'ils procurent.

La huppe fasciée (*Upupa epops*), a une écologie assez particulière qui demande qu'au moins trois exigences soient réunies : un milieu ouvert (ou semi-ouvert), un sol meuble avec une végétation rase, des cavités arboricoles ou rupestres. Son alimentation étant majoritairement composée de courtilière, c'est pour cette raison qu'il lui faut une herbe rase afin de pouvoir pré-

dater sa nourriture au sol. L'objectif principal de cette action est de rendre favorable le maximum de zone pour sa nidification. Les secteurs repérés les moins densément peuplés par l'espèce ont fait l'objet de la pose de nichoir. Ces habitats semi-naturels sont prospectés plusieurs fois pendant la saison estivale. En 2020 aucun nichoir n'a été occupé. Avec la pandémie actuelle et le confinement du mois de mars 2020, la pose de ces derniers s'est effectuée à la mi-mai pour une pose initialement prévue fin mars. Le suivi de l'occupation de ces nichoirs est effectué à intervalle régulier.

Outre le suivi en saison estivale, les nichoirs ont été bouchés fin février 2021. En effet des espèces à la nidification et à la reproduction précoce comme les étourneaux sansonnet pourraient se servir de cet habitat semi-naturel avant le retour de migration de la huppe fasciée et ainsi compromettre la nidification de l'espèce cible. La réouverture des nichoirs se fera au alentour de mi-avril, au retour de migration de la huppe. Afin de maximiser les probabilités d'obtenir un nichoir occupé par la huppe, d'autre nichoir vont être fabriqués et posés. Au terme de l'année en cours, un rapport d'expertise sera rendu par le Centre Ornithologique Lorrain. Il aura pour but de faire un état des lieux de l'espèce sur la ZPS, fournir une cartographie des zones déficitaires

en population de huppe et donner des suites à l'étude.



Huppe fasciée - *Upupa epops*

### La Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Des Gîtes à chauves-souris de la Vôge est un ensemble de gîtes à chauves-souris, se sont des lieux sensibles, pour rappel leurs habitats sont protégés par l'article L411-1 du code de l'environnement et notamment par l'item 3 de la section 1 : "La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces". Il en est de même pour les chauves-souris, toutes les espèces présentes sur le territoire national sont protégées. L'objectif de ce maillage de gîte Natura 2000 est d'assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêts communautaire présent en Lorraine. La plus grosse partie de gestion sur ce site sont les différents comptages annuels dans les gîtes du site Natura 2000.

### Les comptages annuels

Sur les gîtes à chauves-souris, des suivis scientifiques sont conduits chaque année. Ils ont pour but de suivre l'évolution des populations des chiroptères (= ordre des chauves-souris) à différentes périodes de l'année. En effet ces mammifères ont un cycle de vie relativement complexe, en hiver elles vont chercher des lieux où la température est toujours positive et avoisinant les 8 à 10°C, une hygrométrie constante et assez élevée pour éviter le dessèchement de leurs membranes alaire. Ces paramètres se retrouvent généralement présent dans les caves, les grottes, les souterrains et les ponts. C'est à ce moment que les comptages hivernaux sont effectués, lors de cette période de léthargie et généralement aux alentours du mois de janvier à février. Le printemps venu, les chauves-souris sortent de leur hibernation et c'est parallèlement la fin de la disette. Effectivement cette saison correspond au début du développement des insectes et par conséquent de leurs proies principales. Elles en profitent pour rejoindre leur terrain de chasse et transiter vers leurs gîtes d'été pour y mettre bas un seul petit. Dans ces nurseries il y a en général que les femelles avec leurs jeunes. C'est à cette période que s'effectuent les comptages estivaux, au mois de juin à juillet afin de pouvoir différencier les jeunes des adultes.

Les résultats des comptages sont ensuite analysés à l'échelle régionale pour en étudier les variations et émettre des hypothèses quant aux possibles fluctuations.



Comptage juin 2019 - Grand murin adulte à gauche avec jeune à droite

# Une mare, de quoi s'agit-il ?

## Les mares

Ce sont des masses d'eau dont la superficie ne dépasse pas 5 000m<sup>2</sup>, elles sont alimentées par les eaux de surface et les eaux de pluie (ruissellement), par les nappes phréatiques. Elles peuvent être d'origine naturelle ou issus d'activité anthropique et sont de faible profondeur. Autrefois elles servaient à l'irrigation agricole, l'usage dans l'artisanat, la lessive, la pêche, l'extraction d'argile pour les constructions, le tannage des peaux, ... On recense 7 types de mare différentes, mare de prairie (1/4 dans le Grand-Est), mare forestière (2/4 dans le Grand-Est), mare de carrière, mare de culture, mare de jardin/urbaine, mare de friche, mare de tourbière/marais. Ces multiples habitats peuvent être en eau de façon temporaire ou permanent.

## Intérêts écologiques

Les mares rendent des services écosystémiques parfois insoupçonnés tels que la rétention d'eau lors de crue, la restitution d'eau en période de sécheresse, l'abreuvement du bétail, le stockage du carbone, régulation des températures... C'est également un lieu de vie, de reproduction et de quiétude de prédilection pour de nombreuses espèces animales mais également pour les espèces végétales hygrophiles (= qui aime les milieux humides).

## Les menaces

Le comblement de ces étendues d'eau représente une des menaces principales. Ce n'est pas la seule puisque, la pollution (eutrophisation), les espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) sont toutes autant de menaces pour les organismes vivants qui côtoie ce milieu. Sans intervention, une mare est vouée à se combler naturellement par la végétation qui s'y développe et au fur et à mesure des années la biomasse apportée par la chute des feuilles/branches. C'est pour cette dernière raison qu'il est important d'entretenir ces plans d'eau afin de conserver dans un bon niveau d'intégrité de ces habitats spécifiques avec des espèces (végétales et animales) interdépendantes. Cependant pour le bon entretien de la mare, il faut proscrire certains types de travaux (curage intégral, exportation immédiate des boues de curage) et veiller à prendre quelques précautions comme la période d'intervention (d'octobre à novembre) et la présence d'espèces protégées. Evaluer si les travaux sont nécessaires (faucardage/arrachage d'herbacées, taille des ligneux : conservation d'espace en ombrage et ensoleillé) et pratiquer avec des méthodes appropriées. Une demande de dérogation peut être indispensable dans le cas de présence d'espèces protégées. La présence de poisson dans les mares constitue également une menace étant donné qu'ils sont au sommet de la chaîne alimentaire aquatique ils peuvent nuire au bon fonctionnement de cet écosystème en prédatant les autres êtres vivants tels que les tritons ou les grenouilles/crapauds.

## Réglementation

La préservation de ces milieux humides est d'intérêt général et sont directement concernées par la Loi sur l'eau. Ces habi-

tats sont défendus par la législation lorsqu'il y a présence d'espèce protégée. La constatation par un agent assermenté de la présence d'un ou plusieurs amphibiens protégés dans une mare implique que celle-ci ne doit pas être dégradée, comblée. Le propriétaire et/ou l'exploitant est informé par courrier de la présence de ces espèces dans son plan d'eau, par cette lettre il est également informé des sanctions encourues pour le

non-respect des indications. Les Plans Locaux d'Urbanismes (intercommunaux) peuvent faire figurer les mares comme secteur à protéger et par conséquent toute occupation et/ou utilisation des sols est interdite. Pour toute intervention sur ce type de milieu, il est préférable de se renseigner afin de ne pas dégrader l'habitat et/ou les espèces qui s'y trouvent et de s'exposer à des sanctions pénales. Le triton crêté ou encore le crapaud sonneur à ventre jaune dispose de la réglementation la plus forte en ce qui concerne leur protection.

## Les habitants de la mare

Les mares sont riches en biodiversité, elles se composent de divers espèces animales et végétales, pour certaines d'entre elles il devient rare de pouvoir les observer.

Concernant les espèces animales on distingue deux familles d'amphibiens majeures les urodèles (tritons) et les anoures (grenouilles) comme le sonneur à ventre jaune. L'opposition entre ces deux familles vient de leurs caractéristiques morphologiques. En effet les grenouilles ne disposent pas de queue à l'âge adulte à la différence des tritons. Bien-sûr un bon nombre d'insectes sont inféodés à ce milieu notamment pour leur stade de développement de larve aquatique comme les odonates (libellules et demoiselles), les diptères (mouches et moustiques), ... Certains coléoptères et hétéroptères ne sortent pas de cet habitat comme le dytique et la notonecte.

Elles abritent des espèces d'amphibien qui ont des statuts de protection souvent élevés au vu de leur rareté et de leur fragilité. Outre la faune foisonnante, une végétation inféodée à ce milieu se développe avec des végétaux hélophytes (plante semi-aquatique) et hydrophyte (plante aquatique). Les plantes caractéristiques des milieux humides et qui peuvent être présentes sur le pourtour et/ou au sein de la mare sont l'iris des marais, le roseaux commun, la massette à larges feuilles, le potamot nageant.

Les odonates (libellules et demoiselles) par exemple sont dépendantes de ces eaux dormantes. Leur ponte se fait sous l'eau sur des végétaux aquatiques. A savoir que les odonates passent une grande partie de leur vie sous forme de larve aquatique (parfois jusqu'à 3 ans).

La présence de toute cette biodiversité renseigne sur la qualité de l'eau et l'absence de pollution.

Les milieux humides tel que les mares sont des micro-habitat très riche dont bon nombre d'animaux et de végétaux en dépendent.

Il est donc important de préserver ces lieux de vie abondant et prolifique de vie sauvage.



Salamandre tachetée - *Salamandra salamandra*



## La restauration de mare

La restauration des fonctions écologiques des mares est une opération indispensable dans certains cas de figure. En effet sans intervention humaine, ces milieux sont voués à se combler. Par conséquent il est nécessaire de réaliser des travaux afin de conserver une capacité et une qualité d'accueil aussi bien pour la faune et la flore aquatique.

Ce type de travaux a été réalisé sur la Zone de Protection Spéciale fin d'année 2020, dans une forêt privée sur la commune de Tollaincourt.



Deux mares ont bénéficié d'une restauration. Un travail en amont a été effectué par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) notamment pour le recensement des mardelles forestières, la réalisation des études préalables,

des inventaires floristiques et faunistiques. Cette opération de restauration été intégralement prise en charge par le CRPF.

Un cahier des charges précis a été transmis à l'entreprise sélectionnée pour la réalisation des travaux des deux mares. Le cahier des charges régie les travaux et les préconisations d'intervention sur ces milieux humides. Il y a notamment la période d'intervention et le listing des aménagements de restauration écologiques à effectuer (coupe de ligneux, curage, remise des

boues de curage en périphérie de la mare, ...). Les bénéfices de cette restauration seront évalués à moyen terme, le temps de la résilience écologique du milieu.

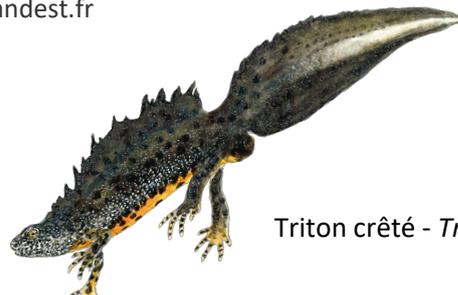
## Quel lien avec les sites Natura 2000 ?

Sur le périmètre Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale du Bassigny partie Lorraine les mares sont présentes en nombre et sous différentes formes, mare de prairie, forestière et de culture. D'ailleurs des contrats peuvent être passés avec les propriétaires particuliers, collectivités, exploitants agricoles de mare pour aider à financer la restauration et/ou l'entretien de mare. Parmi la liste des espèces d'oiseaux justifiant de la désignation du site Natura 2000, la cigogne noire (*Ciconia nigra*) et le martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) peuvent se nourrir grâce à ces milieux. L'alimentation du martin pêcheur d'Europe peut notamment se composer d'odonates et d'amphibiens juvéniles. Il guette ses futures captures depuis un perchoir ou en vol stationnaire avant de s'emparer des gros insectes volants et des amphibiens qui colonisent cet habitat. La cigogne noire quant à elle ne se nourrit pas d'insecte mais peut également capturer des amphibiens en se déplaçant dans des eaux peu profondes.

Sur le périmètre de protection Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation des Gîtes à chiroptères de la Vôge, cinq espèces de chauves-souris ont été déterminantes pour la désignation d'une dizaine de gîte. Les mammifères en question sont le vespertilion de Bechstein (*Myotis bechstei-*

*nii*), le vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), la barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) et le grand murin (*Myotis myotis*). Ces chauves-souris sont toutes insectivores, les mares sont connues pour attirer les moustiques et autres petits insectes. La pullulation d'insecte se fait généralement en été, au moment de la mise bas des femelles qui ont besoin de plus de nourriture afin de produire du lait en quantité suffisante pour leur unique petit. Les chiroptères survolent ces plans d'eau pour s'y abreuver et utilisent ces territoires de chasse propices puisqu'elles y trouvent toutes sorte de petit insectes volant qui peuvent constituer un repas.

Pour d'avantage de renseignement, je vous invite à consulter le site internet du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares Grand Est (PRAM) : [www.pram-grandest.fr](http://www.pram-grandest.fr)



Triton crêté - *Triturus cristatus*

Dans le prochain numéro, les sujets abordés seront la présentation des milieux prairiaux et les mesures qui peuvent être mise en place pour faciliter la cohabitation avec les chauves-souris.

## Se renseigner

Auprès de qui obtenir des informations ?

- \* **Les services de l'Etat** : DREAL – DDT 88 – Préfecture – Chambre d'agriculture des Vosges
- \* **L'animateur des sites Natura 2000** : Pierre CHAMPAGNE (03.29.09.43.43 ou [pchampagne@vosgescotesudouest.fr](mailto:pchampagne@vosgescotesudouest.fr))

Communauté de Communes Les  
Vosges Côté Sud Ouest  
ZA du Chéri Buisson  
88 320 LAMARCHE  
03 29 09 43 43

### \* Les partenaires techniques :

- CPEPESC Lorraine (chauves-souris)
- Centre Ornithologique Lorrain (oiseaux)
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
- Office Français de la Biodiversité

Éditeur : Communauté de communes Les  
Vosges Côté Sud Ouest (CCVCSO)  
Comité de rédaction : CCVCSO  
Mise en page : CCVCSO  
Relecture :